

L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU
SAINT-LAURENT—LES CARGAISONS

Question n° 5522—M. Forrestall:

Selon la meilleure estimation du gouvernement, certaines cargaisons seraient-elles détournées de la voie maritime du Saint-Laurent si les tarifs étaient augmentés à \$1.65 pour chaque tonne de cargaison en vrac et à \$3.70 pour chaque tonne de cargaison mixte et, dans l'affirmative, a) quelles cargaisons seraient détournées, b) combien y en aurait-il, c) comment et par où seraient-elles détournées?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent: Certaines cargaisons seraient détournées de la voie maritime du Saint-Laurent si les tarifs présentement en vigueur entre Montréal et le lac Ontario étaient portés à \$1.65 la tonne de cargaison en vrac et à \$3.70 la tonne de cargaison mixte. Étant donné l'existence de nombreux facteurs influant sur le trafic de la voie maritime, il est impossible de prévoir quelles cargaisons seraient détournées et quels autres trajets seraient empruntés. Cependant, certains indices nous portent à croire qu'une telle augmentation de tarif aurait des effets contraires sur les produits en vrac de faible valeur qui constituent environ 90% du trafic de la voie maritime. Une quantité considérable de minerai de fer circulant entre le Québec et le Labrador pourrait être détournée vers les ports de la côte est des États-Unis et, de là, transportée par train-bloc vers l'intérieur ou expédiée outre-mer. Présentement, ce minerai constitue la cargaison de retour des navires transportant du grain expédié vers l'est. Si une bonne partie du trafic de minerai est détournée, l'absence de cargaison de retour réduira sérieusement l'avantage économique que présente le transport du grain sur la voie maritime.

[Traduction]

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

M. l'Orateur: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Cossitt: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Permettez-moi d'attirer l'attention du secrétaire parlementaire sur la question n° 5141, inscrite au *Feuilleton* le 31 mars, concernant les téléphonistes de Bell Canada qui, en vertu des directives du ministère des Communications, écoutent les conversations téléphoniques des députés à toutes les 40 ou 45 secondes sur la ligne Watts réservée au gouvernement. Dans ma question, je demande les raisons qui motivent cela, pourquoi on a donné des directives, qui les a données et qu'on m'assure que cela n'était pas fait dans le but de recueillir des renseignements à des fins politiques, ce que nous espérons.

Il me semble que c'est une question simple et sans détour et que les députés ont droit à une réponse. L'information n'est pas secrète et est même contenue dans la question. On peut l'obtenir auprès de n'importe quelle téléphoniste de Bell travaillant pour le gouvernement dans les communications. On peut l'obtenir aussi des surveillants en service. Je l'ai obtenue de quatre surveillants et d'au moins cinq téléphonistes.

Je trouve qu'il est grand temps que les députés obtiennent une réponse à une question déjà vieille de 2½ mois et qui consiste à demander pourquoi les téléphonistes de Bell Canada, payées par le gouvernement, écoutent ce que disent les députés au téléphone. C'est une affaire grave. On

Le budget—M. Dick

me dit que l'équipement est trop vieux et qu'elles sont obligées d'écouter pour savoir quand elles peuvent couper la communication. Si l'équipement n'est plus adapté aux besoins, il est à mon avis grand temps de le moderniser.

On devrait nous avertir, monsieur l'Orateur, puisqu'il est toujours possible que l'écoute se fasse dans un but politique et cela dépasserait les bornes et ne devrait pas être toléré à la Chambre. Je me rappelle qu'à un certain moment votre Honneur a dit que cette question serait examinée en même temps qu'une autre question relative au Règlement soulevée par mon collègue à ma gauche ainsi, je crois, que par le député du Yukon, et qu'éventuellement les résultats de cet examen nous seraient communiqués à une réunion tenue spécialement à cet effet. Jusqu'ici je ne crois pas que cette réunion ait eu lieu. Si le secrétaire parlementaire ne peut nous dire quand nous obtiendrons une réponse à cette question, puis-je demander à la présidence de nous aviser de la date de la réunion promise pour rectifier la situation qui me paraît tout à fait irrégulière.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai une question au *Feuilleton* depuis le 25 juillet 1975, soit la question n° 3072; cela fait presque un an. J'ai posé plusieurs questions au sujet du ministère des Postes et de son rapport annuel concernant les employés des diverses catégories. Je répète que la question est inscrite au *Feuilleton* depuis le 25 juillet dernier et je trouve qu'il est tout à fait ridicule que le gouvernement n'ait pas réussi à y répondre depuis près d'un an. A mon avis, il ferait mieux de s'occuper de ses affaires et de répondre à nos questions.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 3 juin, de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Stevens (p. 13901).

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poursuivre le discours que j'ai commencé le 3 juin, dont il est rendu compte à la page 14147 du *hansard*, et que j'ai dû interrompre à 10 heures ce soir-là. Je disais donc que l'Organisation pour le développement économique européen avait révélé que des 12 pays inscrits sur un tableau où étaient indiqués les divers pourcentages de leur produit national brut affectés à la recherche et au développement, le Canada se situait au dixième rang. Je déplorais en quelque sorte le peu d'argent que les Canadiens consacraient à la recherche et au développement.

Pour donner un exemple de l'inquiétude que cela suscite chez de nombreux Canadiens, permettez-moi de lire un extrait de la lettre d'un de mes commettants, une entreprise qui a débuté il y a un an et demi et comprenait quatre personnes, les quatre fondateurs, et qui a pris une telle expansion qu'elle emploie maintenant 19 personnes. On prévoit que, pour sa deuxième année complète d'existence, son chiffre d'affaires atteindra le demi-million de dollars. Permettez-moi cette citation: